

Covid-19 : des personnalités réclament au Premier ministre la reconnaissance du travail des médecins à diplôme hors UE

PAR
LOAN TRANTHIMY -
PUBLIÉ LE 07/04/2020



Crédit photo : PHANIE

Alors que les Français applaudissent tous les soirs les soignants, treize personnalités du monde la santé* souhaitent sensibiliser le gouvernement sur le sort des médecins à diplôme étranger (PADHUE), aussi engagés pleinement dans la bataille contre le virus. Les signataires considèrent dans une lettre ouverte adressée au premier ministre que ces praticiens à diplôme hors de l'Union européenne « *méritent la reconnaissance de la République alors que leur salaire est souvent dérisoire par rapport à leurs collègues et qu'ils risquent de retourner à la précarité et à l'incertitude sur leur avenir une fois la crise surmontée* ».

Par souci de justice, ils demandent donc au gouvernement « *d'intégrer immédiatement tous ces praticiens afin que leur dévouement ne soit pas occulté, comme cela a pu être le cas dans certaines périodes de l'Histoire* », écrivent-ils. Ces signataires ne sont pas les premiers à proposer des solutions pour les PADHUE. Le mois dernier, plusieurs sénateurs LR ont déposé une [proposition de loi](#) autorisant les ARS à délivrer à ces médecins des autorisations dérogatoires d'exercice pour repeupler des déserts médicaux.

4 000 à 5 000 PADHUE précaires

Or une telle solution est « *inacceptable* » pour la Fédération des praticiens de santé (FPS) qui invite le gouvernement à ne pas céder à cette proposition sénatoriale. « *Les PADHUE seraient utilisés puis jetés sans aucune perspective d'avenir alors qu'ils méritent mieux qu'une autorisation dérogatoire provisoire. Ce serait revenir totalement en arrière. Il faut toujours avoir en tête la qualité de la médecine. On ne peut pas intégrer tout le monde. Il faut rester dans le cadre légal de recrutement* », martèle le Dr Slim Bramli.

Le président de la Fédération des praticiens de santé (FPS) rappelle en effet que pour les 4 000 à 5 000 PADHUE non titulaires qui travaillent déjà en France dans des conditions précaires et pour l'essentiel dans les hôpitaux publics, la demande d'autorisation d'exercice est d'abord instruite par une commission régionale de spécialité puis transmise à une commission nationale. Cette dernière peut proposer de délivrer une autorisation d'exercice, rejeter la demande ou prescrire le cas échéant un parcours de consolidation des compétences. Quant aux nouveaux arrivants, ils doivent passer les épreuves prévues dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE, 900 postes par an)

Pendant la crise sanitaire, la FPS suggère néanmoins « *d'élargir les critères au niveau des commissions régionales d'équivalence pour accélérer le recrutement des médecins* » « *Et pour ceux qui ne peuvent bénéficier ni d'une reconnaissance par la PAE, ni par la commission nationale, en raison de leur date exigée de rentrée en France, avant 2015, ils pourraient alors bénéficier d'une autorisation provisoire dans l'attente d'une titularisation* », ajoute le Dr Bramli.

Les PADHUE ne veulent ni de « *praticiens à deux niveaux ni de praticiens de zones* ». Ils réclament de participer « *sans retenue* » au système de santé mais « *sur des postes statutaires reconnus* ».

* Amine Benyamina (psychiatre addictologue), Patrick Aeberhard (cardiologue), Bernard Basset (médecin de santé publique), Sadek Beloucif (anesthésiste réanimateur), François Bourdillon (médecin de santé publique), Michel Cymes (médecin hospitalier), Bernard Kouchner (médecin et ancien ministre), Axel Kahn (médecin généticien), Marion Leboyer (psychiatre), Maurice Mimoun (chirurgien), Frédéric Rouillon (psychiatre), Madjid Sihocine (gériatre), Mathias Wargon (urgentiste).

[FPS-médecinsétrangers](#) [Coronavirus](#) [AccèsAuxSoins-ParcoursDeSoins](#)

Source : lequotidiendumedecin